



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Évaluation du Programme de partenariats pour le développement social

Rapport Final
23 juin 2014

*Évaluation du
Programme de partenariats
pour le développement social*

Rapport final

**Direction de l'évaluation
Direction générale de la politique stratégique et de la recherche
Emploi et Développement social Canada**

23 juin 2014

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à :

<http://www12.rhdcc.gc.ca>

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em4-2/2014F-PDF

ISBN/ISSN : 978-0-660-22675-0

EDSC

N° de cat : SP-1076-09-14F

Table des matières

Sommaire	vii
Réponse de la direction	xi
1. Introduction	1
1.1 Contexte du Programme	1
1.2 Portée et méthodologie de l'évaluation.....	4
2. Principales constatations – Efficacité du programme	5
2.1 Contribution à l'inclusion sociale	5
2.2 Élaboration d'outils et d'approches	7
2.3 Utilisation des outils et des approches	9
2.4 Partenariats.....	10
3. Principales constatations – Pertinence du Programme	13
3.1 Besoin continu	13
3.2 Raison d'être du Programme	14
3.3 Leçons apprises et pratiques exemplaires en matière de processus de financement concurrentiels.....	16
4. Principales constatations – Efficience et économie	19
4.1 Optimisation des ressources.....	19
4.2 Stratégie de mesure du rendement	20
5. Conclusions	23
5.1 Efficacité – Atteinte des résultats escomptés	23
5.2 Pertinence – Nécessité du Programme.....	23
5.3 Rendement – Efficience et économie.....	23
6. Recommandations	25
Annexe A – Méthodologie	27
Annexe B – Description du Programme	35

Liste des acronymes

CPE	Comprendre la petite enfance
CLOSM	Communautés de langue officielle en situation minoritaire
CSMC	Commission de la santé mentale du Canada
DPE	Développement de la petite enfance
EDSC	Emploi et Développement social Canada
IIC	Initiative pour l'intégration communautaire
ISBC	Initiative sur le secteur bénévole et communautaire
PPDS	Programme de partenariats pour le développement social
PPDS-PH	Programme de partenariats pour le développement social – Composante personnes handicapées
RHDCC*	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SCSC	Système commun pour les subventions et les contributions
SSB	Stratégie pour le secteur bénévole

* Depuis juillet 2013, le titre officiel du ministre et l'appellation du Ministère sont : ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, et Emploi et Développement social Canada (EDSC).

L'ancien nom du ministère, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) est utilisé dans ce rapport que dans un contexte historique.

Sommaire

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) est un programme offert à l'échelle nationale visant à favoriser l'atteinte des grands objectifs sociaux grâce à des investissements stratégiques dans les organismes sans but lucratif dans le but d'appuyer la production et la diffusion des connaissances, de favoriser la création de partenariats permettant de réaliser les objectifs communs et de renforcer la capacité du secteur social sans but lucratif au Canada. Le présent rapport fait état des constatations de l'évaluation du PPDS et porte sur les activités menées dans le cadre du Programme de 2004-2005 à 2011-2012.

Cette évaluation a été entreprise pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et doit être approuvée par le sousministre d'ici juin 2014. Conformément aux exigences de la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor, cette évaluation porte sur des questions relatives à la pertinence et au rendement du Programme et à autres moyens d'exécution possibles. Elle vise aussi à orienter les futurs processus de financement concurrentiels en se fondant sur les pratiques exemplaires et les leçons tirées du processus d'appel de propositions de 2009 du Programme de partenariats pour le développement social – composante « personnes handicapées » (PPDSPH). Le PPDS fait actuellement l'objet d'une transformation et passera à un modèle de financement reposant sur des appels de propositions concurrentiels, des partenariats multisectoriels et l'optimisation des investissements des partenaires communautaires. Cette transformation découle principalement du cadre visant à appuyer les partenariats pour le développement social tel qu'annoncé dans le discours du Trône de 2010 et dans le budget de 2011.

Grâce à l'aide financière obtenue dans le cadre du PPDS, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a dirigé l'élaboration de la norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail, la première norme du genre au monde. Cette norme vise à sensibiliser davantage les employés à la santé mentale en milieu de travail, et la CSMC fournit du soutien aux entreprises afin de les aider à la mettre en application.

Principales constatations

Efficacité

- Le PPDS a, dans une certaine mesure, favorisé l'inclusion de groupes sociaux vulnérables ou exclus à court terme. Les personnes handicapées et les jeunes enfants et leur famille sont des exemples de groupes ciblés. Compte tenu du fait que la période de financement de la plupart des projets a pris fin récemment, nous ne disposons d'aucune donnée pour évaluer la viabilité des contributions à moyen et à long terme.

- Le PPDS a favorisé la collaboration et l'établissement de partenariats pour promouvoir le respect des priorités et l'atteinte des objectifs communs d'ordre social. Il est donc important d'assurer le financement du PPDS pour qu'il puisse apporter sa contribution à un projet, attirer des partenaires et susciter de nouveaux investissements.
- Les projets menés dans le cadre du PPDS ont permis de développer et de mettre en commun des connaissances sur les groupes vulnérables ou exclus. Certaines organisations ont continué d'assurer le transfert des connaissances même après la fin de la période de financement au moyen d'approches novatrices alors que d'autres ne l'ont pas fait.
- Les approches et les outils élaborés dans le cadre du PPDS sont jugés utiles pour élargir les connaissances, sensibiliser, mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons apprises, comme en témoignent les contributions remarquées au projet Participation sans frontières et à la Commission de la santé mentale du Canada.

Justification

- Les organismes sans but lucratif ont continuellement besoin d'aide pour répondre aux besoins des groupes vulnérables. Cependant, en raison du manque de données nationales sur le nombre de Canadiens qui font partie de la population vulnérable et sur leurs besoins, il est très difficile de déterminer quelle proportion de cette population aurait pu profiter directement ou indirectement des projets financés par le PPDS.
- Le PPDS est conforme aux priorités du gouvernement fédéral et du Ministère. Les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral dans l'exécution du PPDS sont généralement appropriés. Les données probantes concernant les chevauchements sont limitées.
- En ce qui concerne l'avenir, les organismes sans but lucratif savent que le gouvernement fédéral veut optimiser les retombées de ses dépenses. Les leçons apprises et les pratiques exemplaires ont été définies afin d'en tenir compte dans le cadre de l'élaboration de futurs programmes.

Façon dont le PPDS contribue

Le projet Participation sans frontières, financé par le PPDS-PH, s'est concrétisé par la préparation d'une trousse d'outils pour la diffusion de renseignements sur l'inclusion des personnes handicapées à des programmes de loisirs et par la formation de 75 conférenciers (ambassadeurs) pour diriger 150 ateliers.

Le projet s'assure une présence sur le Web en mettant la trousse d'outils à la disposition des internautes. Il est possible de réserver les services des conférenciers pour différentes activités en communiquant avec l'organisme financé.

Effacité

- Les responsables du PPDS ont déployé des efforts en vue d'améliorer et de simplifier la production de rapports et de réduire le fardeau administratif. Cependant, selon les données recueillies, il y a très peu de suivi en ce qui concerne la réussite des projets, information qui aurait pu permettre de savoir si les fonds sont utilisés de la façon la plus efficace qui soit.
- Les demandes de projet présentées dans le cadre du PPDS ne contenaient pas toujours suffisamment de renseignements sur les résultats escomptés à moyen et à long terme et sur la stratégie de collecte et de mise en commun de données, limitant ainsi la capacité d'évaluer les résultats et les répercussions à long terme.

Recommandations

1. Emploi et Développement social Canada (EDSC) pourrait envisager la possibilité de s'engager davantage auprès des organismes sans but lucratif afin de les aider, au besoin, à faire face aux changements qui seront apportés au modèle de financement du PPDS.
2. S'assurer que, dans la mesure du possible, les organismes disposent d'assez de temps pour profiter des possibilités de financement. Envisager la possibilité de demander aux organismes d'élaborer des plans de viabilité et de les annexer à leur demande de financement. Simplifier et rationaliser le processus au besoin.
3. Envisager la possibilité de faire preuve de souplesse lorsqu'il est question des critères d'admissibilité relatifs aux prochaines demandes présentées dans le cadre du PPDS. Le PPDS pourrait, s'il y a lieu, tenir compte d'exigences différentes en matière de participation financière et de partenariat relativement à des projets.
4. Veiller à ce qu'une stratégie de mesure du rendement qui tient compte des changements apportés au programme soit élaborée. La stratégie doit comprendre des indicateurs mesurables bien définis ainsi qu'un plan de suivi continu qui permettra de mesurer les répercussions à long terme du PPDS.

Réponse de la direction

Introduction

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS), qui a été mis en œuvre en 1998, est un programme national qui fait des investissements stratégiques dans des organismes sans but lucratif admissibles afin de les aider à améliorer la vie des personnes handicapées, des enfants et des familles, et d'autres populations vulnérables. Le PPDS comprend deux principales composantes : la composante « personnes handicapées » (PPDS-PH), et la composante « enfants et familles » (PPDSEF). Les modalités du PPDS sont également utilisées à l'occasion pour administrer d'autres programmes de développement social.

Le Bureau de la condition des personnes handicapées est l'organisation responsable de l'élaboration des politiques relatives au PPDS-PH et la Direction du développement communautaire et des partenariats de lutte contre l'itinérance est quant à elle responsable de l'élaboration des politiques relatives au PPDS-EF. Elles font toutes deux partie de la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social, alors que, depuis le mois de juillet 2012, le Centre national de prestation des subventions et des contributions, qui fait partie de la Direction générale des opérations de programmes, est responsable de l'octroi de subventions et de contributions dans le cadre du Programme.

Compte tenu du fait que plusieurs composantes du PPDS ont déjà été traitées dans le cadre d'évaluations faites récemment, la présente évaluation était axée sur la collecte de nouvelles données tirées du processus ouvert d'appel de propositions du PPDS-PH de 2009 et de l'examen des projets pilotes menés dans le cadre du PPDS-EF qui sont toujours en cours. La réponse de la direction décrit l'approche que le ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) a adoptée pour donner suite à chaque recommandation et est structurée de la façon suivante : réponses du Ministère aux recommandations, mesures prises et activités prévues.

La réponse de la direction sera mise en œuvre en collaboration avec la Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social et la Direction générale des opérations de programmes s'il y a lieu.

Recommandation 1

EDSC pourrait envisager la possibilité de s'engager davantage auprès des organismes sans but lucratif afin de les aider, au besoin, à faire face aux changements qui seront apportés au modèle de financement du PPDS.

La direction est d'accord à propos de cette recommandation. Cependant, cette dernière pourrait s'appliquer différemment aux deux composantes du PPDS.

Mesures

- Cette recommandation a déjà été mise en œuvre dans le PPDS-PH : une stratégie de soutien à la transition a été élaborée en 2012-2013 par les responsables du PPDS-PH pour aider les organisations touchées par la transformation. Cette stratégie comprend une série de mesures, d'activités et de possibilités d'apprentissage pour appuyer les organisations. Trois webinaires ont notamment été tenus en 2013-2014, et une séance de formation d'une journée sur les partenariats pour le développement social et les collectes de fonds a été présentée en février 2013.
- Le PPDS-PH a fait participer des organismes nationaux œuvrant auprès des personnes handicapées à l'établissement de paramètres pour un volet national de financement dans le cadre du PPDS-PH transformé.
- Le PPDS-EF a évalué, au moyen de projets pilotes et d'autres sources d'information, la capacité des organismes sans but lucratif de réagir aux changements qui pourraient être apportés au programme (p. ex. organismes sans but lucratif en région rurale ou isolée).

Activités prévues

- D'autres activités de mobilisation seront planifiées au cours des deux prochaines années afin d'expliquer les changements qui pourraient éventuellement être apportés au PPDS et de recueillir des commentaires à ce sujet.

Recommandation 2

S'assurer que, dans la mesure du possible, les organismes disposent d'assez de temps pour profiter des possibilités de financement. Envisager la possibilité de demander aux organismes d'élaborer des plans de viabilité et de les annexer à leur demande de financement. Simplifier et rationaliser le processus au besoin.

La direction est d'accord à propos de cette recommandation. Cependant, elle pourrait s'appliquer différemment aux deux composantes du PPDS.

Mesures

- Le PPDS applique constamment des mesures d'amélioration continue à l'aide de diverses méthodes. À titre d'exemple, le PPDS-EF a demandé aux bénéficiaires de projets pilotes financés de formuler leurs commentaires sur les processus et les formulaires relatifs aux subventions et aux contributions. Ces consultations sont menées régulièrement.
- Le 17 décembre 2012, le Ministère a mis en place la nouvelle demande de financement standardisée pour les programmes de contribution, ce qui constitue une méthode plus simple, efficace et ciblée pour les organisations de présenter des demandes de financement. Le 17 juin 2013, le Ministère a étendu l'utilisation de la demande de financement standardisée aux programmes de subvention.

Activités prévues

- À l'aide de divers mécanismes de communication, le Ministère encouragera les organisations à étudier, de façon autonome et régulière, des projets éventuels susceptibles d'intéresser EDSC et d'envisager la création de partenariats afin qu'elles soient mieux préparées en vue de répondre aux appels de propositions.
- En ce qui concerne les processus de financement concurrentiels du PPDS-PH, en collaboration avec la Direction générale des opérations de programmes, nous étudierons la possibilité de lancer des appels de propositions à la même période chaque année ou de prolonger le délai pour présenter une demande.
- Le PPDS établira des critères pour évaluer, au besoin, la viabilité des projets, en collaboration avec la Direction générale des opérations de programmes.
- En ce qui a trait aux possibilités de financement futures, le PPDS-PH envisagera de réclamer, au besoin, aux demandeurs de financement, un plan de viabilité qui indiquera de quelle façon la viabilité du projet sera assurée à long terme. Ce plan permettra de mesurer les répercussions à moyen et à long terme des projets qui se poursuivent une fois que le financement d'EDSC est terminé.

Recommandation 3

Envisager la possibilité de faire preuve de souplesse lorsqu'il est question des critères d'admissibilité relatifs aux prochaines demandes présentées dans le cadre du PPDS. Le Programme pourrait, s'il y a lieu, tenir compte d'exigences différentes en matière de participation financière et de partenariat relativement à des projets.

La direction est d'accord à propos de cette recommandation, et elle reconnaît que la taille des groupes que chaque organisation représente pourrait avoir une incidence sur ses capacités et sur ses ressources.

Mesures

- En ce qui concerne la participation financière, le PPDS-EF évalue en ce moment trois ratios de participation financière. Des données sur la participation financière et les partenariats continueront d'être recueillies auprès des responsables du Programme et elles seront utilisées pour nous éclairer sur l'état stationnaire. Les contributions en espèces et en nature sont prises en compte dans les montants obtenus.

Activités prévues

- Lors du prochain appel de propositions concurrentiel, le PPDS pourrait faire preuve de souplesse en ce qui concerne les exigences en matière de participation financière aux projets. Il pourrait par exemple fixer un pourcentage de financement en ce qui concerne un appel de propositions ou une initiative en particulier qui pourrait reposer, en partie, sur des organisations et des activités ciblées. Nous avons fait preuve de souplesse dans le cadre de l'appel de propositions du PPDS-PH de 2012 afin que les demandeurs puissent satisfaire à l'exigence de 10 % en matière d'obtention de participation financière sous forme de contributions en espèces ou en nature.
- Le Ministère continuera d'encourager la création de partenariats, et ce, tant au sein qu'à l'extérieur des organismes communautaires sans but lucratif, s'il y a lieu.

Recommandation 4

Veiller à ce qu'une stratégie de mesure du rendement qui tient compte des changements apportés au programme soit élaborée. La stratégie doit comprendre des indicateurs mesurables bien définis ainsi qu'un plan de suivi continu qui permettra de mesurer les répercussions à long terme du PPDS.

La direction est d'accord à propos de cette recommandation.

Mesures

- En 2014, les responsables du Programme ont entrepris les travaux relatifs à la révision de la stratégie de mesure du rendement qui permettra de mettre davantage l'accent sur la mesure des résultats à moyen et à long terme et qui, dans la mesure du possible, comprendra des indicateurs définis et mesurables. La nature à long terme des interventions dans le cadre de ce Programme sera prise en considération dans la stratégie.

Activités prévues

- En ce qui a trait aux possibilités de financement futures, le PPDS-PH envisagera de réclamer, au besoin, aux demandeurs de financement, un plan de viabilité qui indiquera de quelle façon la viabilité du projet sera assurée à long terme. Ce plan permettra de mesurer les répercussions à moyen et à long terme des projets.
- En 2014, le PPDS-PH entamera des discussions avec la communauté des personnes handicapées sur la meilleure façon de mesurer les résultats pour faciliter la mesure des répercussions du Programme. Ce fait a déjà été signalé aux intervenants œuvrant auprès des personnes handicapées.
- Dans le cadre de la composante « enfants et familles » du PPDS transformé, les demandeurs devront démontrer qu'ils disposent d'un solide plan d'évaluation et qu'ils ont la capacité d'en mesurer les répercussions.

1. Introduction

Le présent rapport fait état des principales constatations et recommandations faites à la suite de l'évaluation du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS), et il porte sur les activités menées dans le cadre du Programme de 2004-2005 à 2011-2012. Cette évaluation vise à orienter les futurs processus de financement concurrentiels en se fondant sur les pratiques exemplaires et les leçons tirées du processus d'appel de propositions de 2009 du Programme de partenariats pour le développement social – composante « personnes handicapées » (PPDS-PH). L'annexe A contient de l'information sur la portée précise de l'évaluation, l'objet, les enjeux et les questions, une description de la méthodologie utilisée et les limites des méthodes. Le PPDS comprend deux composantes: « enfants et familles » (EF) et « personnes handicapées » (PH). De plus, la Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) et l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) faisaient partie de cette évaluation étant donné qu'elles partageaient les autorisations de programme du PPDS. Toutes les composantes et les initiatives sont décrites à l'annexe B.

Cette évaluation a été entreprise pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Conformément aux exigences de la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor, cette évaluation porte sur des questions relatives à la pertinence et au rendement du Programme et à autres moyens d'exécution possibles et vise à orienter les futurs processus de financement concurrentiels en se fondant sur les pratiques exemplaires et les leçons tirées du processus d'appel de propositions du PPDS-PH de 2009. Le PPDS fait à l'heure actuelle l'objet d'une transformation et passera à un modèle de financement reposant sur des appels de propositions concurrentiels, des partenariats multisectoriels et l'encouragement des investissements des partenaires communautaires. Cette transformation découle principalement du cadre visant à appuyer les partenariats pour le développement social dont on a fait l'annonce dans le discours du Trône de 2010 et dans le budget de 2011.

1.1 Contexte du Programme

Le PPDS est un vaste programme qui travaille en partenariat avec des organismes sociaux sans but lucratif afin de les aider à améliorer la vie des personnes handicapées, des enfants et des familles, et d'autres populations vulnérables. Le Programme a été mis en œuvre en avril 1998 à la suite de consultations menées en 1995-1996 et des recommandations du Groupe de travail fédéral concernant les personnes handicapées dans le rapport qu'il a déposé en 1996. En janvier 2003, le Programme a été renouvelé pour une période de cinq ans.

En décembre 2008, le ministre a approuvé le maintien des modalités du PPDS jusqu'en mars 2012. Ce maintien était conditionnel à la transformation du Programme (actuellement en cours) afin qu'il passe à un modèle de financement reposant sur des appels de propositions concurrentiels, des partenariats multisectoriels et l'encouragement des investissements des partenaires communautaires. Les modalités du PPDS ont été mises à jour à l'été 2010 afin d'intégrer le Prix du Premier ministre pour le bénévolat.

Au cours de chacun des exercices de 2009-2010 à 2012-2013, les ressources affectées par le PPDS s'élevaient à environ 2 millions de dollars en ce qui a trait au fonctionnement et à l'entretien et à 19,3 millions de dollars en subventions et contributions. Le financement sous forme de subventions et de contributions pour la composante « personnes handicapées » s'élevait à 11 millions de dollars par exercice et le financement relatif à la composante « enfants et familles » s'élevait à 8,3 millions de dollars par exercice.

Les objectifs du PPDS sont les suivants :

- appuyer l'élaboration et l'utilisation d'approches efficaces en vue de régler des questions et des problèmes d'ordre social;
- développer, mettre en commun et appliquer des connaissances, des outils et des ressources permettant de répondre aux besoins des personnes, des familles et des collectivités sur le plan social;
- encourager l'établissement de partenariats et de réseaux pour se pencher sur les questions sociales actuelles et nouvelles;
- reconnaître et appuyer la capacité des organismes sans but lucratif d'établir les priorités en matière de développement social et de les respecter;
- reconnaître et promouvoir les initiatives d'engagement communautaire (p. ex. le bénévolat, la responsabilité sociale d'entreprise, l'innovation par des organismes sans but lucratif, les partenariats et les coalitions).

Il y a deux principales composantes du PPDS et d'autres initiatives qui appliquent les modalités du Programme :

1) La composante « personnes handicapées » (PPDS-PH) appuie des projets visant à améliorer la participation et l'intégration des personnes handicapées à tous les aspects de la société canadienne.

Mis en place en 1998, le PPDS-PH est un programme national qui verse 11 millions de dollars par année pour aider les organismes sans but lucratif d'un bout à l'autre du Canada à éliminer, sur le plan de l'inclusion sociale, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

Jusqu'en 2012, les fonds étaient versés dans le cadre de trois volets : 3 millions de dollars pour les appels de propositions thématiques ouverts; 3 millions de dollars pour l'Initiative pour l'intégration communautaire (IIC); et 5 millions de dollars en financement direct à dix-huit organismes nationaux œuvrant auprès des personnes handicapées. L'IIC a vu le jour en 1997 à titre d'initiative nationale de développement communautaire visant à promouvoir l'inclusion et la pleine participation des Canadiens qui ont une déficience intellectuelle. Les subventions offertes aux organisations et les fonds versés en vertu de l'IIC sont éliminés graduellement dans le cadre de la transformation du PPDS-PH.

- 2) **La composante « enfants et familles » (PPDS-EF)** appuie des projets à l'intention des enfants et des familles en fournissant du soutien aux programmes et aux services visant à répondre aux besoins des enfants et des familles et à respecter leurs choix et leurs préférences. Le PPDS verse des fonds à des organismes sans but lucratif admissibles qui réalisent des projets en vue d'améliorer la vie des enfants et des familles.

Projets pilotes sur les enfants et les familles : Dans le cadre de ces projets, on évalue les répercussions de partenariats intersectoriels au moyen de l'obtention obligatoire d'une participation financière dans le cadre du PPDS. Il y a trois types de projets pilotes : partenariats communautaires, leadership des tierces parties et innovation communautaire.

- Le projet pilote sur les partenariats communautaires évalue la prémisse selon laquelle les partenariats communautaires et les fonds obtenus peuvent optimiser les retombées des dépenses du gouvernement fédéral. Le ratio de participation financière visé pour ce projet est 1:1.
- Les projets pilotes sur le leadership des tierces visent à déterminer si les organismes gouvernementaux qui gèrent les subventions et les autres fonds à l'échelle régionale ou locale, et qui sont disposés à trouver des ressources autres que celles du gouvernement fédéral, sont capables d'aller chercher des investissements fédéraux et de gérer les fonds mis en commun et de rendre des comptes à cet égard, et ce, tout en réalisant des projets communautaires. Le ratio de participation financière visé pour ces projets est 1:3.
- Les projets pilotes en matière d'innovation communautaire permettent d'évaluer la capacité des partenariats établis dans les régions rurales et isolées du Canada de créer des solutions novatrices à un problème social, tout en attirant des ressources en nature et des ressources financières en plus de l'investissement du gouvernement fédéral. Le ratio de participation financière visé pour ces projets est 3:1.
- Ces évaluations éclairent la prise de décisions concernant la modernisation et la transformation du PPDS.

3) **Autres initiatives**

- **Initiative Comprendre la petite enfance (CPE) :** Mise en œuvre en 2004, cette initiative de 39,8 millions de dollars s'est étalée sur une période de sept ans et a pris fin en mars 2011. Elle visait à accroître la capacité des collectivités d'aider les jeunes enfants et leur famille. Le principal objectif de l'initiative CPE était de permettre aux membres des collectivités d'unir leurs efforts pour répondre aux besoins des enfants âgés de zéro à six ans au moyen des activités suivantes : 1) sensibiliser davantage les familles et les collectivités à l'importance du développement de la petite enfance ainsi qu'aux méthodes favorisant l'épanouissement des enfants; 2) renforcer la capacité des collectivités d'utiliser des données locales pour prendre des décisions éclairées visant à améliorer la vie des enfants.

- **Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) :** Cette initiative de 12 millions de dollars, qui s'est échelonnée sur une période de quatre ans, a commencé en 2005 et a pris fin en 2009. La SSB est le fruit d'un effort de collaboration entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole. Elle visait à « jeter les bases d'un nouveau cadre de collaboration et d'innovation communautaires avec le secteur bénévole afin d'améliorer le bien-être économique et social des Canadiens ».

Le PPDS fait actuellement l'objet d'une transformation et passera à un modèle de financement reposant sur des appels de propositions concurrentiels, des partenariats multisectoriels et l'encouragement des investissements des partenaires communautaires. Cette transformation découle principalement du cadre visant à appuyer les partenariats pour le développement social dont on a fait l'annonce dans le discours du Trône de 2010 et dans le budget de 2011. La transformation des composantes «enfants et familles» et « personnes handicapées » est fondée sur des approches différentes et est assortie d'échéanciers distincts.

À partir de l'exercice 2012-2013, le PPDS-PH a commencé à adopter progressivement un modèle de financement plus concurrentiel, qui permet d'ajouter de nouvelles exigences en ce qui concerne la participation financière, d'améliorer la transparence du financement en ayant recours à un plus grand nombre d'appels de propositions, et de mettre davantage l'accent sur les résultats et les extrants des projets.

1.2 Portée et méthodologie de l'évaluation

Cette évaluation du PPDS est calibrée afin de maximiser le recours aux ressources affectées aux évaluations tout en satisfaisant aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle comprend un examen des constatations de l'évaluation de l'initiative CPE, de la SSB et de la première année des projets pilotes sur les enfants et les familles (2011-2012). Elle contient également de nouvelles données tirées d'entrevues menées avec des employés d'EDSC, d'un examen des dossiers des dix-sept projets financés dans le cadre de l'appel de propositions du PPDS-PH de 2009 et d'études de cas concernant neuf des dix-sept projets financés. Une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour procéder à cette évaluation du PPDS est fournie à l'annexe A du présent rapport. Des précisions sur les données recueillies sont fournies dans les rapports techniques¹.

¹ Deux rapports techniques peuvent être obtenus sur demande : le Rapport technique sur l'examen des documents et des dossiers, et le Rapport technique sur les entrevues auprès des informateurs clés et les études de cas.

2. Principales constatations – Efficacité du programme

2.1 Contribution à l'inclusion sociale

Le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) a, dans une certaine mesure, favorisé l'inclusion de groupes sociaux vulnérables ou exclus à court terme. Compte tenu du fait que la période de financement de la plupart des projets a pris fin récemment, nous ne disposons d'aucune donnée pour évaluer la viabilité des contributions à moyen et à long terme.

Le PPDS favorise l'inclusion des groupes vulnérables sur le plan social grâce à des investissements ciblés dans des organismes sans but lucratif. Les évaluations sommatives de la Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) et de l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) ont permis de constater que le Programme a réussi à contribuer à l'inclusion sociale, à tout le moins à court terme. L'initiative CPE a favorisé l'inclusion en unissant ses efforts à ceux du secteur bénévole afin de trouver des façons de produire et de diffuser des connaissances sur le développement de la petite enfance. L'inclusion a donc été favorisée grâce à la mobilisation des connaissances et des ressources afin d'adopter les pratiques exemplaires relatives au développement de la petite enfance. L'évaluation de l'initiative CPE a révélé que cette initiative avait aidé les collectivités à réaliser des progrès et qu'elle leur avait permis de s'intégrer davantage et d'être plus attentives aux besoins des enfants. En revanche, la SSB a permis de financer des organismes déployant des efforts en vue d'accroître l'inclusion des groupes sociaux vulnérables et de financer des organismes dont les objectifs ou le mandat comportait un volet sur l'inclusion.

Selon les renseignements tirés des dossiers des dix-sept projets financés dans le cadre des PPDS-SPH, ces projets ont permis d'améliorer ou, dans certains cas, devraient permettre d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées afin d'atteindre l'objectif général d'inclusion sociale. Les dix-sept projets qui ont fait l'objet d'un examen de dossier semblent avoir eu des répercussions à court terme, mais aucune donnée n'a permis de déterminer la mesure dans laquelle ces projets avaient

Façon dont le PPDS-PH contribue

Les responsables du projet mené par l'organisme Tetra sur les transitions que vivent les jeunes ont collaboré avec des étudiants en génie de 4^e année de différentes universités qui se sont portés volontaires pour travailler de façon individuelle avec de jeunes handicapés dans le but de concevoir et de fabriquer des appareils fonctionnels sur mesure ou d'apporter des modifications à leur environnement. Ces activités aident les jeunes à devenir plus indépendants et plus autonomes et leur permettent de mieux s'intégrer à leur collectivité.

permis d'améliorer la vie des personnes handicapées. À titre d'exemple, le projet de la Neil Squire Society a donné lieu à une contribution à un processus de consultation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Cependant, aucun élément ne permettait de connaître les résultats de la consultation et le nombre de personnes handicapées qui ont participé à la consultation et qui en ont bénéficié. Il est donc impossible de confirmer si le projet a permis d'améliorer la vie des personnes handicapées.

Les représentants de la collectivité interrogés relativement aux études de cas sur le PPDS-PH estimaient que leurs projets avaient favorisé l'inclusion sociale des personnes handicapées. Les personnes interrogées ont notamment expliqué comment leurs projets avaient permis de développer et de mettre en commun des connaissances, des outils ou des ressources qui appuient l'inclusion sociale. À titre d'exemple, le projet entrepris par la *British Columbia Coalition of People with Disabilities* s'est intéressé à la priorité concernant la promotion de l'accessibilité. À cette fin, à l'intention des formateurs, un manuel sur l'atelier de formation portant sur la préparation aux situations d'urgence pour personnes handicapées a été élaboré. Cet atelier a été offert en partenariat avec des organisations oeuvrant auprès des personnes handicapées et des centres de bénévoles. Mettant l'accent sur le milieu de travail, la Commission de la santé mentale du Canada a reçu des fonds pour élaborer une norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail qui favorisera la participation et l'inclusion des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, norme que de nombreux employeurs ont déjà adoptée en totalité ou en partie.

Même si ces projets ont réussi à atteindre leurs objectifs à court terme, rien n'indique clairement si les fonds ont été investis de la façon la plus judicieuse qui soit. Les représentants de la collectivité avaient des opinions partagées en ce qui a trait à la question de savoir si les résultats du processus d'appel de propositions indiquaient que les fonds avaient été investis de la façon la plus judicieuse qui soit. Les projets ne font pas l'objet d'un suivi de leurs répercussions à moyen et à long terme, ce qui signifie qu'il y a peu ou pas de données pour évaluer les projets.

Bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si les projets pilotes sur les enfants et les familles ont favorisé l'inclusion sociale, selon les rapports préliminaires, les projets portent sur une diversité de questions liées à la politique sociale comme l'indique le tableau 1. S'ils sont mis en œuvre conformément aux plans, ces projets pilotes pourraient contribuer directement à l'inclusion sociale des personnes, des familles et des collectivités.

Tableau 1 : Nombre de projets par question liée à la politique sociale (2011-2013)

Question liée à la politique sociale	Nombre de projets pilotes sur les enfants et les familles
1) Soutien social pour les enfants et les familles	4
2) Soutien social pour les jeunes	1
3) Soutien et perfectionnement des bénévoles	3
4) Collectivités inclusives, cohésives, autonomes	3
5) Développement du secteur de l'entreprise sociale	1
Nombre total de projets	12

2.2 Élaboration d'outils et d'approches

Les projets menés dans le cadre du PPDS ont permis de développer et de mettre en commun des connaissances sur les groupes vulnérables ou exclus. Certaines organisations ont continué d'assurer le transfert des connaissances après la fin de la période de financement au moyen d'approches novatrices alors que d'autres ne l'ont pas fait.

Selon les diverses données probantes qui ont été recueillies et analysées, le PPDS a réussi à promouvoir l'élaboration et la mise en commun d'outils et d'approches grâce aux projets financés. Les projets du PPDS ont, dans la plupart des cas, atteint leurs objectifs en matière d'élaboration d'outils et d'approches qui favorisent l'inclusion des groupes sociaux vulnérables. Parmi les outils et les approches mis au point dans le cadre de ces projets, mentionnons des répertoires de ressources, des résumés de recherche, des sites Web et des outils sur le Web, des annonces publicitaires, des présentations, des documentaires vidéo, des documents de formation, des brochures et des fiches d'information. Plus particulièrement :

- Les collectivités qui ont participé à l'initiative CPE ont produit des rapports de recherche et des rapports de profil communautaire, ont tenu des séances de planification et ont élaboré des plans d'action communautaires fondés sur des données probantes. Les produits communautaires de l'initiative CPE utilisés pour appuyer l'exécution des plans d'action comprenaient notamment des répertoires de ressources, des résumés de recherche, des sites Web et des outils sur le Web, des présentations, des brochures et des fiches d'information sur l'initiative CPE, des affiches, des calendriers, des outils sur le rôle parental, un bulletin sur l'initiative CPE, des articles dans les journaux, des communiqués, des entrevues dans les médias ainsi que de la publicité à la télévision. Ces activités et ces outils ont permis de mieux comprendre les expériences que vivent les jeunes enfants.

- Les représentants de l'ensemble des quatorze projets financés dans le cadre de la SSB estimaient avoir réussi à produire et à diffuser un éventail de produits et de ressources comprenant notamment des documents relatifs à des pratiques novatrices; des outils et des ressources visant à faciliter l'adoption de pratiques exemplaires, y compris des outils en ligne et des sites Web; des activités comme des conférences, des ateliers et des forums communautaires ainsi qu'un processus de suivi des politiques et les outils connexes. Certains répondants ont signalé qu'ils étaient toujours en contact avec les partenaires du projet et qu'ils menaient, en collaboration avec eux, des activités qui permettaient d'échanger régulièrement des renseignements et des connaissances. Les informateurs clés ont indiqué qu'il y avait des téléconférences mensuelles avec les quatorze projets afin de favoriser la mise en commun de connaissances. En ce qui concerne la viabilité, sept des quatorze projets ont été en mesure de poursuivre les activités ou d'utiliser les ressources après la fin de la SSB. Leur capacité d'obtenir un financement continu provenant d'autres sources est l'élément clé qui leur a permis d'assurer leur viabilité.

Les données probantes tirées des dossiers de projets de 2009 du PPDS-PH indiquent que les organisations ont été en mesure d'élaborer des outils et des ressources permettant d'atteindre l'objectif d'inclusion des personnes handicapées. Ces divers types d'outils s'adressaient à différents groupes cibles. Sept des dix-sept projets financés ont utilisé des outils en ligne, comme des sites Web, pour communiquer avec les populations cibles et pour les informer de possibilités et de services et pour leur fournir des renseignements liés à la santé. À titre d'exemple, le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale a créé un site Web sur les programmes d'emploi, le soutien au revenu et les activités en cours afin de fournir de l'information aux personnes souffrant d'invalidité épisodique. Une liste de diffusion complète a également été dressée afin de mieux acheminer des renseignements et des messages particuliers aux personnes souffrant d'invalidité épisodique.

Le Web et les logiciels sur le Web constituent un mécanisme dont l'efficacité est reconnue pour élaborer des outils qui peuvent être utilisés par des personnes handicapées. La Société canadienne de l'ouïe a, par exemple, conçu des vidéos en langage gestuel américain (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ) à l'intention des Canadiens qui souffrent de surdité afin de leur expliquer des services et de leur fournir de l'information, vidéos qu'ils peuvent visionner sur le site Web de la Société. L'université St. Mary's, en partenariat avec IBM, a mis au point une plateforme Web pour un logiciel de reconnaissance de la parole afin d'aider les personnes handicapées à utiliser du matériel de formation.

Compte tenu du fait que le PPDS accorde une importance particulière au transfert des connaissances, les documents de formation et autres documents didactiques connexes sont des types d'outils mis au point couramment dans le cadre des projets financés. Un grand nombre d'organisations ont élaboré des guides de formation ou d'autres documents de formation. À titre d'exemple, l'Alliance de vie active a préparé une trousse d'outils diffusant de l'information sur l'inclusion des personnes handicapées à des programmes de loisirs. Des défenseurs de la cause ont reçu la formation nécessaire pour prendre la parole dans le cadre d'activités et pour diriger des ateliers sur la mise en commun de connaissances sur l'inclusion à des programmes de loisirs. La *British Columbia Coalition of Persons with*

Disabilities a élaboré guide de formation à l'intention des formateurs afin de préparer les dirigeants régionaux à participer à la préparation en cas d'urgence et de catastrophe en tenant compte des personnes handicapées.

2.3 Utilisation des outils et des approches

Les approches et les outils élaborés dans le cadre du PPDS sont jugés utiles pour élargir les connaissances, accroître la sensibilisation et mettre en commun les pratiques exemplaires et les leçons apprises.

L'évaluation de l'initiative CPE a permis de conclure que celle-ci avait réussi à améliorer le développement des jeunes enfants à l'aide des outils et des approches qui avaient été utilisés dans le cadre des projets participants.

Les projets de la SSB ont été en mesure de produire et de diffuser (à des degrés divers) un éventail de produits comprenant notamment des documents portant sur les pratiques novatrices qui ont été relevées et étudiées dans le cadre de chaque projet; des outils et des ressources visant à faciliter la mise en œuvre de pratiques exemplaires, y compris des outils en ligne et des sites Web; différentes activités comme des conférences, des ateliers et des tribunes communautaires dans le but de mettre en commun des connaissances ainsi que de la formation sur des pratiques exemplaires précises; un processus de suivi des politiques et des outils connexes. Huit des quatorze projets financés dans le cadre de la SSB ont signalé une augmentation du nombre d'outils utilisés à la suite de leur projet financé. Malgré ces succès, certaines organisations ont décrit les difficultés qu'elles ont rencontrées, notamment le manque de ressources pour collaborer suffisamment avec d'autres organisations pour diffuser pleinement leurs outils et leurs approches.

De plus, l'examen des dossiers des projets financés a révélé que tous les projets comprenaient un élément de mise en commun des connaissances; que les innovations et les pratiques exemplaires étaient mises en commun, même si la mesure dans laquelle elles étaient appliquées n'était pas claire, et que les organisations utilisaient de façon accrue des outils bien précis. Selon la majorité des représentants des projets financés, leurs projets ont donné lieu à une augmentation au chapitre des connaissances

L'initiative à l'intention des jeunes intitulée « Apprentissage libéré universel » menée en collaboration avec l'université St. Mary's visait à faciliter l'utilisation d'une technologie de reconnaissance de la parole spécialement conçue pour transcrire automatiquement les paroles, les afficher sous forme de texte lisible et produire des transcriptions multimédias accessibles. Le système a été mis en place dans trois régions : le Canada atlantique, l'ouest du Canada et le centre du Canada. De 2010-2011 à 2011-2012, plus de 200 étudiants handicapés de niveau postsecondaire ont utilisé le système de transcription hébergé.

et de l'utilisation des ressources et des pratiques exemplaires novatrices. Selon le projet, il pourrait s'agir de l'un des éléments suivants : une meilleure connaissance des outils ou des modèles existants et l'accroissement de leur utilisation; l'élaboration de nouveaux outils ou de nouveaux modèles, et l'élargissement des connaissances.

Selon les données tirées des études de cas et de l'examen des dossiers de projet, la plupart des outils financés dans le cadre des projets du PPDS seraient utilisés de façon relativement considérable et efficace, à tout le moins, à court terme (l'utilisation à moyen et à long terme n'a pu être évaluée étant donné que les projets ont pris fin trop récemment). La majorité des ressources et des outils examinés dans le cadre des études sont toujours utilisés et profitent aux personnes handicapées (et, dans certains cas, à l'ensemble de la population). Cependant, ce n'était pas le cas pour toutes les organisations. En raison de la période de financement limitée et de l'absence d'autres sources de financement à long terme, quelques organisations ont été incapables de poursuivre les travaux liés à leur projet, ou les ont poursuivis, mais pas de la même façon, une fois la période de financement du PPDS terminée. Les organisations qui continuent, d'une certaine manière, à mettre en commun des outils et des ressources ont trouvé de nouvelles possibilités de partenariat ou ont adopté des mesures de recouvrement des coûts.

2.4 Partenariats

Le PPDS a favorisé la collaboration et l'établissement de partenariats pour promouvoir le respect des priorités et l'atteinte des objectifs communs d'ordre social. Il est donc important d'assurer le financement du PPDS pour qu'il puisse apporter sa contribution à un projet, attirer des partenaires et susciter de nouveaux investissements.

Selon les constatations faites à la suite de l'examen des données probantes tirées de différentes sources, le PPDS a favorisé la collaboration et l'établissement de partenariats pour promouvoir le respect des priorités et l'atteinte des objectifs communs d'ordre social. L'évaluation de l'initiative CPE a permis de constater que les collectivités participant à l'initiative avaient préparé le terrain pour que des efforts soient déployés en permanence pour régler les questions liées au développement des jeunes enfants. À cette fin, de nombreux partenariats ont été établis avec des organismes communautaires et des particuliers, et les liens avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et les conseils scolaires ont été resserrés. L'initiative CPE a facilité la participation de réseaux de personnes impliquées dans la collectivité qui sont très engagées à l'égard de l'amélioration du sort des enfants. Des membres de la coalition de l'initiative CPE, de même que certains représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, ont fait valoir que, pour être très efficace, ce réseau avait nécessité la présence d'un coordonnateur à temps plein.

Dans ce contexte de collaboration communautaire, de réseautage et de partenariat, la recherche communautaire est devenue un précieux outil de renforcement des réseaux et des partenariats locaux. Elle a stimulé la planification et l'action collaboratives, a amené des personnes à discuter des besoins des enfants de leur collectivité, a encouragé la participation communautaire et a appuyé le travail de conception, de mise en commun et d'utilisation

des connaissances accompli par une coalition communautaire vaste et diversifiée. En ce qui a trait à la viabilité, l'évaluation de l'initiative CPE a permis de conclure qu'un grand nombre de collectivités participantes avaient maintenu ces partenariats, à tout le moins dans une certaine mesure, une fois le financement du PPDS terminé, mais qu'en raison de l'absence de fonds provenant de l'initiative CPE, elles n'avaient pas pu continuer d'employer des coordonnateurs.

Dans le même ordre d'idées, l'évaluation de la SSB a révélé que les projets financés offraient des possibilités d'établir des partenariats et des alliances stratégiques grâce à des activités comme des rencontres personnelles et des communications régulières. Au moins cinq partenariats ont été créés dans le cadre de chaque projet, et certains projets ont permis d'entretenir des liens avec des partenaires, de participer à des activités de collaboration et de mettre en commun régulièrement des renseignements et des connaissances après la période de financement. Cependant, selon les données recueillies, ces relations n'étaient pas viables une fois la SSB terminée, car les partenaires n'avaient plus de raison concrète de communiquer.

L'ensemble des dix-sept projets financés dans le cadre du PPDS-PH regroupait des partenaires soit dans l'élaboration ou dans la diffusion d'outils et de ressources – critère en fonction duquel les propositions étaient évaluées. Les représentants de la collectivité ont signalé que l'approche fondée sur les partenariats oblige les organismes sans but lucratif à sortir de leur zone de confort, accroît leur niveau d'expertise et élargit leur capacité. Les données probantes limitées dont nous disposons indiquent qu'au moins quelques organisations œuvrant auprès des personnes handicapées financées dans le cadre des appels de propositions du PPDS-PH de 2009 ont maintenu des partenariats après la période de financement. Même si les représentants de la collectivité n'étaient pas certains du nombre de partenariats maintenus une fois le financement terminé, les études de cas du PPDS-PH fournissaient de l'information sur la viabilité des partenariats. Des données indiquent que la majorité des organisations financées qui ont participé aux études de cas ont maintenu le partenariat initial dans une certaine mesure ou qu'elles ont établi de nouveaux partenariats à la suite du projet financé.

Grâce à l'aide financière obtenue dans le cadre du PPDS-PH, la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a, en partenariat avec Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, le Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West et Bell Canada, travaillé à l'élaboration de la norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail.

Enfin, selon les données préliminaires des projets pilotes sur les enfants et les familles, les organisations ont réussi à établir des partenariats. À titre d'exemple, le nombre de partenaires participant à chaque projet d'innovation communautaire varie entre quatre et quinze, la moyenne étant de neuf partenaires par projet. Il est important de signaler que la plupart des partenaires qui participent aux premières étapes du projet ne sont pas de nouvelles organisations partenaires — il s'agit d'organisations avec lesquelles les bénéficiaires du financement avaient déjà établi des liens.

3. Principales constatations – Pertinence du Programme

3.1 Besoin continu

Les organismes sans but lucratif ont continuellement besoin d'aide pour répondre aux besoins des populations vulnérables. Cependant, en raison du manque de données nationales sur le nombre de Canadiens qui font partie de la population vulnérable et sur leurs besoins, il est très difficile de déterminer quelle proportion de cette population aurait pu profiter directement ou indirectement des projets financés par le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS).

Les données recueillies indiquent qu'il est nécessaire que le PPDS continue de fournir une aide financière aux organismes sans but lucratif pour qu'elles puissent répondre aux besoins des populations vulnérables. Le secteur sans but lucratif joue un rôle primordial dans l'appui des populations vulnérables au Canada. Même si elles ont réussi à créer des partenariats pour le développement social et à encourager la participation financière, les organismes sans but lucratif ont encore besoin d'aide pour veiller au bien-être des populations vulnérables. Plusieurs participants aux études de cas ont mentionné que leur organisation avait constamment besoin d'aide financière pour financer les ressources internes et les projets qui viennent en aide aux populations vulnérables. Presque tous les participants aux études de cas ont signalé que le PPDS était une des rares sources de financement de ce genre et qu'il n'existait pas beaucoup de sources de financement de rechange pour le large éventail de projets que le PPDS appuie.

Selon les constatations qui se dégagent de l'examen des données probantes tirées de différentes sources, les projets ont permis de répondre aux besoins à court terme. Toutefois, les projets doivent continuer de bénéficier d'une aide pour pouvoir atteindre les objectifs à moyen et à long terme. L'évaluation de l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) a fait ressortir des préoccupations selon lesquelles, malgré le succès remporté, l'interruption du financement aurait eu de graves répercussions sur la capacité des organisations touchées d'atteindre leurs objectifs. Selon les constatations faites à la suite de l'évaluation de la Stratégie pour le secteur bénévole (SSB), il aurait été possible de faire beaucoup plus pour créer des réseaux et des outils durables pour poursuivre la mise en commun d'innovations. D'après les données tirées de rapports sur les projets menés dans le cadre du PPDS-PH, le financement supplémentaire (ou continu) des projets aurait permis d'aider un plus grand nombre de personnes handicapées et de diffuser davantage les ressources et les outils mis au point grâce au financement. Les constatations qui se dégagent des projets pilotes sur les enfants et les familles indiquent que les projets doivent atteindre les objectifs concernant l'obtention de fonds qui ne proviennent pas du gouvernement fédéral, en raison principalement du fait que les fonds versés par le gouvernement fédéral ont permis aux organisations d'accroître leur capacité d'attirer des partenaires et des capitaux.

Par conséquent, il semble nécessaire de continuer de fournir de l'aide financière dans le cadre du PPDS, que ce soit pour assurer le maintien des retombées du projet ou pour multiplier les avantages. En d'autres termes, il ne faut pas diffuser les outils et les pratiques novatrices et les résultats de la recherche uniquement à l'organisation financée et à ses partenaires.

En ce qui concerne l'avenir, les participants aux études de cas du PPDS-PH ont signalé plusieurs priorités concernant le financement futur du PPDS. Il s'agit notamment de projets axés sur les personnes âgées handicapées, de la sécurité économique des personnes handicapées, de projets visant à promouvoir la santé ou à résoudre des problèmes liés à l'éducation et à l'emploi des personnes handicapées ou liés à l'accessibilité à la participation pleine et entière, et de projets qui permettent de renforcer les capacités des organisations œuvrant auprès des personnes handicapées de participer à des travaux de recherche.

3.2 Raison d'être du Programme

Le PPDS est conforme aux priorités du gouvernement fédéral et du Ministère. Les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral dans l'exécution du PPDS sont généralement appropriés. Les données probantes concernant les chevauchements sont limitées.

Selon les données recueillies, le PPDS est conforme aux politiques et aux priorités du gouvernement du Canada. La transformation découle principalement du cadre visant à appuyer les partenariats pour le développement social dont on a fait l'annonce dans le discours du Trône de 2010 et dans le budget de 2011. De plus, comme l'indique le budget de 2012, le gouvernement poursuivra l'examen des instruments liés au financement dans le but d'encourager encore plus l'établissement de partenariats entre le gouvernement et les collectivités. Le Programme est également conforme au troisième résultat stratégique d'EDSC : « Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités. »

Les représentants de la collectivité interrogés ont souligné le fait que la principale activité d'EDSC était d'aider les populations vulnérables et que le PPDS remplissait ce mandat grâce aux investissements stratégiques dans les organismes sans but lucratif admissibles pour qu'ils puissent réaliser des projets visant à améliorer la vie des populations vulnérables. Les projets pilotes sur les enfants et les familles et les orientations futures du modèle de financement du PPDS indiquent en outre que le Programme est harmonisé avec l'objectif du gouvernement d'optimiser les retombées des dépenses du gouvernement fédéral. Même si l'initiative CPE et la SSB ont pris fin, les données recueillies confirment que ces deux initiatives cadraient avec les priorités du gouvernement fédéral et du Ministère. L'initiative CPE était axée sur l'importance d'aider les familles à assurer le bien-être des enfants, et la SSB visait le renforcement des capacités dans le secteur bénévole afin d'améliorer le bien-être socioéconomique des Canadiens.

Les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral dans l'exécution du PPDS sont généralement appropriés. Lorsque l'initiative CPE a été mise en place, l'acquisition de connaissances et la collecte de données étaient perçues comme des rôles logiquement dévolus au gouvernement fédéral puisque ces activités ont permis de jeter un éclairage national sur les questions liées au développement de la petite enfance. Alors que l'initiative CPE venait compléter les rôles provinciaux et territoriaux, certaines données indiquaient qu'il y avait des chevauchements avec d'autres initiatives axées sur le développement des jeunes enfants d'âge plus avancé (en raison probablement du fait que les priorités ont changé au fil des ans dans certaines administrations).

Les entrevues menées auprès de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ont révélé que, lorsque l'initiative CPE a été lancée, elle a été interprétée comme la démonstration d'un leadership fédéral approprié, en ce sens que certaines administrations n'avaient pas encore entrepris d'action dans le domaine du développement de la petite enfance (DPE) où dans l'utilisation de résultats de recherches à l'appui des investissements en matière de DPE. Toutefois, au cours de la période de 2005 à 2010, le gouvernement fédéral n'était pas la seule administration soucieuse d'agir pour améliorer les résultats chez les enfants. Quoique l'initiative CPE ait été conçue pour compléter les rôles des provinces et territoires, les études de cas et les entrevues menées auprès de représentants des gouvernements provinciaux ont révélé l'existence d'un certain chevauchement avec des initiatives en matière de DPE et une approche axée sur la recherche dans certaines provinces.

Lorsque la SSB a été mise en œuvre, il ne semblait pas y avoir suffisamment de fonds pour les projets novateurs. Étant donné que le gouvernement fédéral entretient des rapports avec le secteur bénévole à l'échelle pancanadienne, les intervenants estimaient que le gouvernement fédéral occupait une position unique pour combler cette lacune sur le plan du financement. En ce qui a trait aux chevauchements, il y a peut-être des recoupements avec des programmes offerts par d'autres administrations (bien qu'il soit difficile d'évaluer dans quelle mesure à partir des données dont nous disposons). Environ 45 % des répondants au sondage qui n'ont pas obtenu de financement ont réussi à obtenir des fonds de sources autres que le gouvernement fédéral.

L'évaluation de la SSB et de l'initiative CPE a permis de conclure que les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral sont appropriés. Cela dit, le rôle du gouvernement est en train de changer, passant de bailleur de fonds à catalyseur. Dans le discours du Trône de 2010, le gouvernement s'est engagé à « [établir] des partenariats avec des organismes de bienfaisance novateurs et des entreprises du secteur privé axées sur l'avenir en vue de concevoir de nouvelles solutions à de nombreux problèmes sociaux ».

Enfin, après avoir examiné les projets et les initiatives en cours, les représentants communautaires des organisations œuvrant auprès des personnes handicapées ont indiqué que le PPDS était le seul programme de développement social ayant une incidence sur l'inclusion sociale à l'échelle nationale. Selon les organisations œuvrant auprès des personnes handicapées, il n'existe aucun programme semblable au PPDS à l'échelle

fédérale, provinciale, territoriale ou communautaire qui offre une aide financière comparable pour aider les organisations à favoriser la participation pleine et entière des populations vulnérables.

3.3 Leçons apprises et pratiques exemplaires en matière de processus de financement concurrentiels

En ce qui concerne l'avenir, les organismes sans but lucratif savent que le gouvernement fédéral veut optimiser les retombées de ses dépenses. Les leçons apprises et les pratiques exemplaires ont été définies afin d'en tenir compte dans le cadre de l'élaboration de futurs programmes.

Les données recueillies portent à croire que les organismes sans but lucratif œuvrant auprès des personnes handicapées savent que des changements seront apportés prochainement au modèle de financement du PPDS. L'examen du document a permis de constater que les organisations bénéficiaires de subventions et de financement offert dans le cadre de l'Initiative pour l'intégration communautaire (IIC) avaient été avisées des changements proposés grâce à plusieurs communications d'EDSC avec les intervenants.

Les constatations qui se dégagent de l'évaluation font ressortir des leçons apprises et des pratiques exemplaires qui peuvent guider le choix des prochains facteurs à prendre en considération en ce qui concerne les processus concurrentiels. Les leçons apprises et les pratiques exemplaires se rapportent généralement à l'établissement de partenariats, à la participation financière (principalement dans le cadre des projets pilotes sur les enfants et les familles) et à l'administration. En voici quelques exemples :

- Les organisations pourraient tirer parti de séances d'information ou de formation sur la mobilisation du secteur privé. Les données préliminaires concernant les projets pilotes sur les enfants et les familles révèlent que les nouveaux fonds obtenus étaient plus susceptibles de provenir d'autres ordres de gouvernement que du secteur privé. Cela porte à croire que les organisations pourraient avoir de la difficulté à entretenir des rapports avec le secteur privé dans le but de solliciter et d'obtenir des fonds.
- Le fait d'obtenir des fonds du gouvernement fédéral semble améliorer la capacité des organisations d'attirer des partenaires et des capitaux.
- En ce qui concerne le PPDS-PH, l'obligation de démontrer qu'il a été possible, par le passé, d'aller chercher des investissements dans une proportion égale ou supérieure à 10 % pourrait être un critère obligatoire approprié pour les organismes sans but lucratif. EDSC s'assurerait que les organisations qui reçoivent des fonds ont des antécédents en matière d'obtention de fonds et qu'elles ont la capacité d'utiliser le financement du gouvernement fédéral pour attirer de nouveaux investissements.

- Les organisations doivent disposer d'une certaine souplesse en ce qui concerne la participation financière. Les contributions sous forme de ressources en nature sont tout aussi importantes que les contributions en espèces, particulièrement dans le cadre de petits projets.
- En ce qui concerne le processus de présentation d'une demande, la nécessité de réduire le fardeau administratif se fait sentir. Les données préliminaires tirées des projets pilotes du PPDS indiquent que les organismes sans but lucratif plus petits et moins expérimentés pourraient avoir de la difficulté à préparer des propositions de grande qualité qui mobilisent des partenaires (que ce soit des partenaires actuels ou nouveaux).
- La durée du financement devrait être indiquée clairement en ce qui concerne le processus de présentation d'une demande, et les organisations devraient être avisées qu'il ne sera peut-être pas possible de présenter une autre demande de cette nature dans le futur (c'est-à-dire qu'EDSC n'offrira peut-être pas de financement pour assurer le maintien de ce projet). Les données tirées de l'évaluation des programmes menés dans le cadre de la SSB et de l'initiative CPE portent à croire que les périodes de financement ont peut-être été trop courtes pour la portée des objectifs des organisations pour pouvoir mesurer adéquatement le rendement

4. Principales constatations – Efficience et économie

4.1 Optimisation des ressources

Les responsables du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) ont déployé des efforts en vue d'améliorer et de simplifier la production de rapports et de réduire le fardeau administratif. D'autres défis à relever ont été cernés.

Nous ne disposons pas de suffisamment de données pour déterminer si les projets financés en vertu du PPDS sont rentables, et ce, en raison du fait que les objectifs du PPDS sont liés à l'inclusion – une notion difficile à mesurer. Il est donc difficile d'établir une valeur objective pour le montant investi dans les projets, peu importe la mesure dans laquelle les administrateurs du projet réussissent à atteindre leurs objectifs. Cependant, des données empiriques indiquent à quel endroit les fonds ont été bien placés parmi les groupes sans but lucratif pour favoriser l'inclusion des groupes sociaux vulnérables.

Les données tirées des nombreux champs d'enquête font état à la fois de cette absence de renseignements généralisables et de la multitude de cas de réussite. L'évaluation de l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) a permis de déterminer qu'en matière de valeur, cette initiative avait mené les campagnes de mise en commun des connaissances avec succès, et ce, en ayant recours à des moyens novateurs efficaces. La stratégie de l'initiative de collaboration situationnelle au sein des collectivités et la mobilisation des ressources au moyen de partenariats pour le développement social témoignent de l'utilisation efficace des ressources du PPDS. Cependant, l'évaluation n'a pas permis de déterminer toute l'efficacité de l'initiative parce que les résultats des projets financés étaient difficiles à mesurer compte tenu de la structure organique de l'initiative CPE et de la nature intangible des produits.

La Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) est un exemple concret d'efficacité tangible. La stratégie était spécialement conçue pour appuyer des initiatives visant à accroître l'efficacité des organismes de secteur bénévole qui recevaient du financement du gouvernement fédéral. L'évaluation sommative de la SSB indique que les ressources ont été utilisées efficacement et qu'elles ont favorisé l'atteinte des objectifs de la SSB, et que les projets financés dans le cadre de la SSB ont réussi à obtenir des fonds en vertu PPDS pour pouvoir mettre les projets en œuvre. Selon les renseignements tirés des dossiers de projet, chaque projet d'innovation de la SSB est allé chercher en moyenne 57 000 \$ auprès d'autres sources, ce qui représente une augmentation des fonds disponibles d'environ 32 %.

La majeure partie de ces fonds étaient des contributions en nature sous forme de temps de travail, soit de sources internes ou d'organisations partenaires. L'évaluation de la SSB indique qu'une certaine inefficacité a été observée dans la façon dont le Programme était

géré, c'est-à-dire que les exigences relatives à la présentation des demandes et à la production de rapports étaient excessives et nécessitaient des ressources considérables qui auraient plus été utilisées à meilleur escient dans le cadre d'activités de projet.

D'après les renseignements relatifs aux projets financés dans le cadre du PPDS-PH, certains projets n'ont pas réussi à obtenir de soutien en plus du financement d'EDSC. Des dix-sept projets, dix ont réussi à aller chercher un soutien additionnel auprès d'autres sources. La valeur de l'aide que ces dix projets ont obtenue varie de 0,4 % à 441,3 %. Deux projets ont obtenu un soutien financier de 1,2 % et 32,5 % respectivement, et les huit autres projets ont obtenu un appui non financier. Deux autres projets ont réussi à obtenir un appui non financier dont la valeur était supérieure à la contribution d'EDSC pour le projet. D'autres données indiquent qu'il y a très peu de suivi en ce qui concerne la réussite des projets, information qui aurait pu permettre de savoir si les fonds sont utilisés de la façon la plus judicieuse qui soit.

Il est trop tôt pour déterminer si le nouveau modèle de versement du financement et d'encouragement de la participation financière du PPDS est rentable. Les données tirées des projets pilotes sur les enfants et les familles indiquent que l'obtention de fonds qui ne proviennent pas du gouvernement fédéral ne représente pas un défi de taille pour les organisations. Par conséquent, ce type de jumelage du financement pourrait s'avérer un bon moyen pour le PPDS d'exécuter le Programme. Sur le plan administratif, EDSC a dû déployer plus d'efforts au cours de la première année de l'activité de projet afin de fournir du soutien et une orientation. Cependant, ce facteur ne peut être pris en considération pour déterminer le temps qu'il faudra consacrer à l'administration des ententes au cours des prochaines années.

4.2 Stratégie de mesure du rendement

Les demandes de projet présentées dans le cadre du PPDS ne contenaient pas toujours suffisamment de renseignements sur les résultats escomptés à moyen et à long terme et sur la stratégie de collecte et de mise en commun de données limitant ainsi la capacité d'évaluer les résultats et les répercussions à long terme.

Les projets financés dans le cadre du PPDS devaient préciser leur contribution à l'inclusion de groupes sociaux vulnérables dans une série d'objectifs à court, à moyen et à long terme dans le cadre de leur réponse à l'appel de propositions et des rapports exigés. Selon l'évaluation de la SSB, il aurait été utile d'intégrer l'évaluation et le suivi du rendement à l'échelle des projets et de l'initiative afin de mieux intégrer les leçons apprises au fur et à mesure. Cela aurait permis de préciser et de clarifier davantage les résultats, notamment la portée de la diffusion du projet, et d'apporter régulièrement des ajustements et des améliorations. L'ensemble des projets du PPDS-PH démontre avoir atteint leurs objectifs à court terme en matière d'inclusion.

La présente évaluation n'a toutefois pas permis de déterminer une mesure quantifiable de l'atteinte des objectifs à moyen et à long terme puisqu'il était trop tôt après la fin de la période de financement pour mesurer les résultats. Les mesures du rendement et des résultats à long terme constitueraient de précieux renseignements pour les unités d'EDSC qui sont responsables des politiques et des programmes. Lorsqu'ils ont été questionnés au sujet de la viabilité des outils du PPDS, les représentants de la collectivité ont répondu qu'ils disposaient de peu d'information sur les extrants du projet ou sur les répercussions à long terme. Il serait peut-être utile de faire un suivi additionnel des extrants et des résultats des projets pour comprendre les répercussions des projets à long terme.

5. Conclusions

Les constatations faites dans le cadre de l'évaluation confirment qu'il est nécessaire que le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) continue de fournir du financement dans le but de favoriser l'inclusion des populations vulnérables au Canada. Le PPDS est considéré comme le seul programme de développement social ayant une incidence à l'échelle nationale.

5.1 Efficacité – Atteinte des résultats escomptés

Le PPDS appuie l'inclusion des groupes vulnérables sur le plan social au moyen d'investissements ciblés dans les organismes sans but lucratif. Selon les constatations qui se dégagent de l'évaluation, les projets financés dans le cadre de diverses initiatives visées par cette évaluation avaient atteint leurs objectifs. Ils ont plus particulièrement donné lieu à l'élaboration et à la diffusion d'outils, contribué à l'inclusion sociale des populations vulnérables et entraîné la réalisation de travaux de collaboration ou la création de partenariats.

5.2 Pertinence – Nécessité du Programme

Le PPDS joue un rôle important dans les efforts déployés constamment pour favoriser l'inclusion sociale des populations vulnérables du Canada. Le Programme appuie divers types de programmes et services qui permettent de répondre aux besoins des enfants, des familles et des personnes handicapées, allant de la formation de collectivités inclusives à l'amélioration de la préparation au marché du travail des jeunes et des personnes handicapées. Les données recueillies indiquent que, actuellement, il n'y a pas de chevauchement, que le PPDS n'empiète pas sur d'autres programmes et que les activités liées au Programme cadrent bien avec les priorités du gouvernement fédéral.

5.3 Rendement – Efficience et économie

Les données empiriques indiquent à quel endroit les fonds ont été bien placés parmi les groupes sans but lucratif pour favoriser l'inclusion des groupes sociaux vulnérables. Il est donc difficile d'établir une valeur objective pour le montant investi dans les projets, peu importe la mesure dans laquelle les administrateurs du projet réussissent à atteindre leurs objectifs. Les données tirées des nombreux champs d'enquête font état à la fois de cette absence de renseignements généralisables et de la multitude de cas de réussite.

6. *Recommandations*

Les constatations faites à la suite de l'évaluation sommative du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) contiennent un certain nombre de recommandations concernant le Programme. Étant donné que l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) et la Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) ont pris fin, les recommandations suivantes concernent uniquement les initiatives du Programme qui sont en cours.

1. Emploi et Développement social Canada (EDSC) pourrait envisager la possibilité de s'engager davantage auprès des organismes sans but lucratif afin de les aider, au besoin, à faire face aux changements qui seront apportés au modèle de financement du PPDS.

Selon les constatations qui se dégagent des projets pilotes sur les enfants et les familles, il faut, d'une part, déployer des efforts de communication pour transformer le rôle d'EDSC afin qu'il devienne un « catalyseur » et, d'autre part, indiquer clairement ce que le Ministère peut faire et fera pour contribuer aux projets de développement social (outre le financement). Les constatations révèlent également que les bénéficiaires ont réussi à mobiliser des partenaires, mais la majorité d'entre eux n'ont pas étendu leur champ d'action ni attiré de nouveaux partenaires au cours de la période allouée pour présenter une demande. Le délai pour remplir la demande n'était peut-être pas assez long pour permettre à l'organisation de mener de nouvelles activités de sensibilisation. Même si le court délai constituait un facteur limitatif, les constatations préliminaires démontrent que les organisations ne disposent peut-être pas du « savoirfaire » nécessaire pour solliciter du financement auprès du secteur privé et pour l'obtenir.

2. S'assurer que, dans la mesure du possible, les organismes disposent d'assez de temps pour profiter des possibilités de financement. Envisager la possibilité de demander aux organismes d'élaborer des plans de viabilité et de les annexer à leur demande de financement. Simplifier et rationaliser le processus au besoin.

Les données recueillies portent à croire qu'il faut du temps pour établir des partenariats. Pour maximiser leur capacité de trouver des partenaires, les organisations doivent disposer de suffisamment de temps pour trouver de nouveaux partenaires et communiquer avec eux avant la date limite pour présenter une demande. De plus, les partenariats doivent être durables afin que les avantages qu'ils représentent pour le projet (p. ex. les connaissances ou les outils pour favoriser l'inclusion des populations vulnérables) puissent être mis en commun et maintenus après la période de financement. Les plans de durabilité permettraient donc de s'assurer que les partenariats seraient davantage en mesure de poursuivre les travaux liés au projet au-delà de la période de financement du PPDS. De plus, des efforts pourraient être faits en vue de réduire le fardeau relatif à la préparation d'une demande.

- 3. Envisager la possibilité de faire preuve de souplesse lorsqu'il est question des critères d'admissibilité relatifs aux prochaines demandes présentées dans le cadre du PPDS. Le PPDS pourrait, s'il y a lieu, tenir compte d'exigences différentes en matière de participation financière et de partenariat relativement à des projets.**

Les données préliminaires concernant les projets pilotes sur les enfants et les familles indiquent que les organisations plus petites en région rurale et éloignée ont peut-être plus de difficulté à trouver de nouveaux partenaires. À ce stade préliminaire, les données dont nous disposons portent à croire qu'il serait peut-être approprié d'appliquer des ratios de participation financière différentiels.

- 4. Veiller à ce qu'une stratégie de mesure du rendement qui tient compte des changements apportés au programme soit élaborée. La stratégie doit comprendre des indicateurs mesurables bien définis ainsi qu'un plan de suivi continu qui permettra de mesurer les répercussions à long terme du PPDS.**

Lorsqu'ils ont été questionnés au sujet de la viabilité des outils du PPDS, les représentants de la collectivité ont répondu qu'ils disposaient de peu d'information sur les extrants du projet ou qu'il n'y avait pas assez de données qui étaient recueillies sur les répercussions à long terme des projets du PPDS-PH. Ce manque d'information porte à croire qu'il serait peut-être utile d'effectuer un suivi additionnel des extrants et des résultats des projets pour comprendre la réussite des projets. Il est trop tôt pour évaluer les extrants et les résultats des projets pilotes sur les enfants et les familles.

Annexe A – Méthodologie

La dernière évaluation du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) remonte à 2009. La présente évaluation sommative est axée sur les composantes « enfants et familles » et « personnes handicapées ». Cependant, l'initiative Comprendre la petite enfance (CPE), la Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) et l'Initiative pour l'intégration communautaire (IIC), sous la composante « personnes handicapées », ne faisaient pas partie de l'évaluation de 2009. L'initiative CPE a fait l'objet d'une évaluation en septembre 2011 et la SSB a été évaluée en octobre 2012. Les résultats de ces évaluations peuvent être consultés aux adresses suivantes :

http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/developpement_social/2011/septembre.shtml

http://www.edsc.gc.ca/fra/publications/evaluations/developpement_social/2012/octobre.shtml

Une évaluation formative de l'IIC a été réalisée en 2007 et les conclusions de cette évaluation sont présentées à l'adresse suivante :

http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/rhdcc-hrsdc/HS28-133-2007-fra.pdf

Plusieurs méthodes de collecte de données (sources de données probantes) ont été utilisées dans le cadre de la présente évaluation du PPDS. Chaque méthode permettait de recueillir les données essentielles pour traiter au moins deux questions d'évaluation qui sont expliquées en détail dans le tableau des questions d'évaluation qui figure à l'annexe A. Ce tableau illustre la façon dont les cinq questions fondamentales énumérées dans la Directive sur la fonction d'évaluation du Conseil du Trésor ont été traitées dans le cadre de cette évaluation. Les données probantes ont été triangulées et analysées afin de dégager les principales constatations présentées dans ce rapport. Les sources de données probantes sont les suivantes :

- **Examen des documents et des dossiers :** Les documents et les dossiers de programme du PPDS examinés dans le cadre de cette évaluation consistaient en des documents sur les programmes internes et des dossiers relatifs aux projets financés. Les dossiers de l'ensemble des dix-sept projets dont la demande de financement dans le cadre de l'appel de propositions du PPDS-PH de 2009 a été approuvée ont été examinés lors de cette évaluation. Ces dossiers contenaient des demandes de financement, des documents d'évaluation et des rapports, tirés du Système commun pour les subventions et les contributions (SCSC), ainsi que des copies papier des dossiers de projet. Les consultations menées auprès des responsables des programmes ont permis de déterminer que le SCSC constituait la principale source de données pour l'examen des documents et des dossiers. Cependant, certains documents relatifs aux projets financés, notamment des documents d'évaluation, des documents financiers et des rapports sur les résultats des projets, n'étaient disponibles que sur support papier et ont été examinés sur place, à EDSC.

- **Entrevues avec les informateurs clés** : Des entrevues ont été réalisées avec les responsables actuels et antérieurs de la composante « enfants et familles » et de la composante « personnes handicapées » du PPDS. Les personnes interviewées ont été choisies en fonction de leur connaissance du PPDS. Une analyse détaillée du contenu des données recueillies lors de ces entrevues a été effectuée afin d'identifier les principaux thèmes.
- **Études de cas** : L'évaluation portait sur un total de neuf études de cas tirées des dix-sept projets financés dans le cadre de l'appel de propositions du PPDS-PH de 2009.

Les études de cas examinées comportaient deux grands volets : 1) un examen des documents, du dossier et des données administratives mené hors site en prévision des études de cas; 2) des entrevues avec les représentants des projets.

Tableau des questions d'évaluation					
Questions	Indicateurs	Sous-indicateurs	Entrevues avec des informateurs clés	Examen des documents et des dossiers	Études de cas
1 Besoin continu du Programme					
Y a-t-il un besoin continu de financement de la part du PPDS pour permettre aux organismes sans but lucratif d'aider les enfants, les familles et les personnes handicapées du Canada?	Données/ perceptions concernant les besoins au fil du temps	Besoins actuels et futurs des organismes qui aident les enfants, les familles et les personnes handicapées	●		●
		Comparaison : besoins actuels et financement fourni Lacunes actuelles décelées (qui ne sont pas comblées par le PPDS)	●	●	●
	Données/ perceptions concernant la satisfaction des besoins grâce au <i>Programme</i>	Priorités en matière de développement futur	●		●
		Évaluations du PPDS, de la SSB, de l'initiative CPE et des projets pilotes de 2009		●	

Tableau des questions d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sous-indicateurs	Entrevues avec des informateurs clés	Examen des documents et des dossiers	Études de cas
2 Conformité aux priorités du gouvernement					
Est-ce que le Programme est conforme aux : (i) politiques et priorités du gouvernement du Canada; (ii) aux résultats stratégiques d'EDSC, et est-ce qu'il favorise le respect de ces politiques et priorités et l'obtention de ces résultats?	Données relatives à la cohérence entre les priorités du PPDS et les priorités du gouvernement fédéral	Les priorités du gouvernement fédéral sont axées sur l'inclusion des populations vulnérables	●		
		Cohérence des priorités, des objectifs et des critères de sélection du PPDS avec les priorités du gouvernement fédéral Discours du budget	●		
		Examen du modèle logique (pertinence des activités, des extraits et des résultats)	●		
3 Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral					
Est-ce que les responsabilités et les rôles actuels du gouvernement fédéral dans l'exécution du Programme sont appropriés?	Données/ perceptions concernant les rôles du gouvernement fédéral	Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans l'exécution du PPDS	●	●	●
		Chevauchement des rôles et des responsabilités avec d'autres programmes offerts par d'autres intervenants, notamment les provinces et les territoires	●	●	●
		Données probantes sur le dédoublement et le chevauchement des activités	●	●	●

Tableau des questions d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sous-indicateurs	Entrevues avec des informateurs clés	Examen des documents et des dossiers	Études de cas
4 Réalisation des résultats escomptés					
Dans quelle mesure les projets du PPDS ont-ils atteint les objectifs indiqués dans leur appel de propositions?	Perceptions/ données relatives à l'atteinte des objectifs des appels de propositions de la composante « enfants et familles » du PPDS, y compris de l'initiative CPE, de la SSB et des projets pilotes du PPDS	Données/opinions sur l'élaboration, la mise en commun et l'utilisation d'approches efficaces permettant de régler des problèmes et d'éliminer des obstacles sur le plan social	●	●	
		Données/opinions relatives aux répercussions des projets sur la promotion de l'inclusion sociale	●	●	
		Données/opinions sur la façon dont les projets ont appuyé l'élaboration et l'utilisation d'approches efficaces permettant de régler des problèmes et d'éliminer des obstacles sur le plan social	●	●	
	Données sur l'atteinte des objectifs de l'initiative CPE, de la SSB et des projets pilotes du PPDS	Constatations qui se dégagent des évaluations antérieures concernant l'atteinte des objectifs		●	

Tableau des questions d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sous-indicateurs	Entrevues avec des informateurs clés	Examen des documents et des dossiers	Études de cas
	Données/ perceptions relatives à l'atteinte des objectifs de l'appel de propositions du PPDSPPH de 2009	Données/opinions sur la façon dont les projets ont développé, mis en commun et appliqué des connaissances, des outils et des ressources visant à favoriser l'inclusion sociale des personnes, des familles et des collectivités	●		●
Données/opinions sur la façon dont les projets ont encouragé les collaborations, les partenariats, les alliances et les réseaux en vue d'aborder les problèmes sociaux actuels et nouveaux		●		●	
Données/opinions sur la façon dont les projets ont reconnu et appuyé la capacité des organismes sans but lucratif d'établir des priorités en matière de développement social et de les respecter		●		●	
Dans quelle mesure les approches et les outils élaborés dans le cadre des projets financés ont-ils été utilisés?	Perceptions relatives à l'accessibilité des approches et des outils élaborés	Données/opinions sur l'adoption et la promotion des outils préconisés par les projets financés	●	●	●
	Perceptions relatives à l'utilisation des approches et des outils élaborés	Données/opinions sur la mesure dans laquelle la diffusion des approches et des outils élaborés ne s'est pas limitée uniquement aux partenaires directs des projets	●	●	●
	Perceptions relatives au simple fait d'être informé des approches et des outils élaborés	Données/opinions sur l'accessibilité et la promotion des outils préconisés par projets financés	●	●	●

Tableau des questions d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sous-indicateurs	Entrevues avec des informateurs clés	Examen des documents et des dossiers	Études de cas
	Les outils, les approches et les partenariats des projets financés ont manifestement été utilisés ou continuent de l'être après la date à laquelle le projet a pris fin	Opinions/données sur l'utilisation des outils préconisés par les projets financés dans le cadre du PPDS-PH	●	●	●
		Opinions/données sur la mesure dans laquelle la diffusion des approches et des outils élaborés dans le cadre du PPDS-PH ne s'est pas limitée uniquement aux partenaires directs des projets	●		●
		Données/opinions sur la viabilité des outils, des approches et des partenariats après la date à laquelle le projet a pris fin	●		●
		Caractéristiques des approches et des outils élaborés dans le cadre des projets (organismes utilisateurs, endroits, publics cibles, efficacité)		●	●
	Données sur l'utilisation des approches et des outils élaborés	Données sur l'utilisation et la promotion des outils préconisés par projets financés.		●	●
		Opinions/données quant à savoir si les intervenants utilisent l'information, les programmes et les services financés dans le cadre du PPDS pour aider les populations ciblées	●	●	●
Dans quelle mesure les projets sélectionnés ont-ils contribué à l'inclusion sociale des personnes, des familles et des collectivités?	Données/ perceptions et opinions concernant la contribution du PPDS à l'inclusion sociale des personnes, des familles et des collectivités	Opinions/données quant à savoir si les projets ont permis d'améliorer les conditions de vie des personnes de manière à atteindre l'objectif général d'inclusion sociale	●	●	●
		Données/opinions quant à savoir si les fonds sont investis de la façon la plus judicieuse qui soit	●	●	●

Tableau des questions d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sous-indicateurs	Entrevues avec des informateurs clés	Examen des documents et des dossiers	Études de cas
5 Démonstration d'efficacité et d'économie					
Dans quelle mesure les fonds sont-ils utilisés là où ils seront les plus efficaces? Recueille-t-on suffisamment de renseignements pour mesurer le rendement?	Données/ perceptions et opinions concernant l'efficacité du Programme	Données/opinions sur les méthodes d'exécution de rechange	●		●
		Ratio des frais généraux par rapport aux dépenses totales du projet		●	●
		Mesure dans laquelle l'utilisation des ressources a été réduite au minimum dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exécution du Programme	●	●	
	Données et perceptions sur la quantité suffisante de renseignements recueillis pour mesurer le rendement	Données/opinions sur la question de savoir si la quantité de renseignements recueillis pour mesurer le rendement est suffisante	●	●	●
Parmi les pratiques exemplaires et les leçons tirées des projets financés dans le cadre des appels de propositions du PPDS-PH de 2009, est-ce qu'il y en a qui peuvent influencer la transition du Programme?	Données/ perception et opinions le processus d'appel de propositions du PPDS-PH de 2009	Données/opinions sur : <ul style="list-style-type: none"> • le montant des contributions et la capacité des bénéficiaires du financement d'obtenir des fonds • les critères d'admissibilité de l'appel de propositions de 2009 	●		●
		Partenariats qui ont été établis et qui se sont poursuivis après la période de financement	●		●
		Partenariats novateurs.			
		Pratiques exemplaires et leçons tirées du processus de financement	●		●

Difficultés et limites

Certaines difficultés ont été rencontrées au cours de la mise en œuvre et de l'analyse de l'évaluation.

- L'évaluation portait sur plus d'une période. Les rapports d'évaluation concernant l'initiative CPE et la SSB sont pris en considération dans les données présentées dans ce rapport, même s'ils portaient sur des périodes différentes.
- La nature disparate des projets et des initiatives faisant l'objet de l'évaluation, qu'il s'agisse d'initiatives qui étaient terminées ou de projets pilotes en cours au moment de la collecte des données.
- L'examen des documents et des dossiers reposait principalement sur une analyse secondaire de rapports antérieurs. Cela signifie que les constatations /données extrapolées à partir de ces documents sont assujetties aux limites des évaluations initiales, notamment des échantillons de petite taille et le manque de généralisabilité, le manque d'objectivité des participants qui avaient tout intérêt à avoir une évaluation positive, la disponibilité des participants ainsi que le temps qui s'est écoulé entre le moment où le projet a pris fin et celui où l'évaluation est réalisée. L'examen des dossiers pertinents concernant les projets financés dans le cadre du PPDS-PH était limité par l'exhaustivité des documents.
- Le nombre limité d'entrevues menées avec les informateurs clés a donné lieu à d'éventuelles lacunes en matière d'information. De plus, la petite taille de l'échantillon interdit de généraliser et, dans certains cas, entraîne l'élimination de données. Il est important de noter que ceux qui ont participé à l'évaluation, que ce soit des informateurs clés ou des représentants de projet, avaient peut-être tout intérêt à ce que le Programme se poursuive.
- Il n'est pas toujours possible d'entrer en contact avec une personne au sein d'une organisation bénéficiaire qui connaît bien le projet ou de parler à un représentant d'une organisation partenaire en raison du temps qui s'est écoulé entre le moment où les projets du PPDS-PH ont pris fin et celui où l'évaluation est réalisée.

Annexe B – Description du Programme

1. Programme de partenariats pour le développement social

Mis en oeuvre en 1998, le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS) est un programme national qui a élaboré en vue d'aider les organismes sociaux sans but lucratif oeuvrant auprès des personnes handicapées et non handicapées. Le Programme fait des investissements stratégiques dans des organismes sans but lucratif admissibles afin de les aider à améliorer la vie des personnes handicapées, des enfants et des familles, et d'autres populations vulnérables.

Les objectifs du PPDS sont les suivants :

- appuyer l'élaboration et l'utilisation d'approches efficaces en vue de régler des questions et des problèmes d'ordre social;
- développer, mettre en commun et appliquer des connaissances, des outils et des ressources permettant de répondre aux besoins des personnes, des familles et des collectivités sur le plan social;
- encourager l'établissement de partenariats et de réseaux pour se pencher sur les questions sociales actuelles et nouvelles;
- reconnaître et appuyer la capacité des organismes sans but lucratif d'établir les priorités en matière de développement social et de les respecter;
- reconnaître et promouvoir les initiatives d'engagement communautaire (p. ex. le bénévolat, la responsabilité sociale d'entreprise, l'innovation par des organismes sans but lucratif, les partenariats et les coalitions).

Le PPDS s'inscrit dans un partenariat établi entre le gouvernement et le secteur sans but lucratif qui est axé sur les mécanismes de consultation continue qui permettent d'établir les priorités, d'assurer la reddition de comptes et de tenir compte des objectifs en matière de développement social.

Le PPDS comporte deux composantes principales :

- 1) La composante « personnes handicapées », qui appuie des projets visant à améliorer la participation et l'intégration des personnes handicapées à tous les aspects de la société canadienne.
- 2) La composante « enfants et familles », qui appuie des projets visant à améliorer la vie des enfants et des familles au Canada.

Le financement relatif à la composante « personnes handicapées » s'élève à 11 millions de dollars par exercice et le financement relatif à la composante « enfants et familles » est de 8,3 millions de dollars par exercice.

Les modalités actuelles du PPDS ne sont pas assorties d'une date d'expiration. Le Programme fait en ce moment l'objet d'une transformation et passera à un modèle de financement reposant sur des appels de propositions concurrentiels, des partenariats multisectoriels et l'encouragement des investissements des partenaires communautaires. Les deux composantes du PPDS sont fondées sur des approches différentes et sont assorties d'échéanciers distincts. Cette transformation découle principalement du cadre visant à appuyer les partenariats pour le développement social dont on a fait l'annonce dans le discours du Trône de 2010 et dans le budget de 2011.

1.1 Programme de partenariats pour le développement social – Composante « personnes handicapées »

Le Programme de partenariats pour le développement social – composante « personnes handicapées » (PPDS-PH) est un programme de subventions et de contributions disposant d'un budget de 11 millions de dollars qui fait des investissements stratégiques dans des organismes sans but lucratif oeuvrant auprès des personnes handicapées afin d'appuyer des projets visant à accroître la participation et l'intégration des personnes handicapées à tous les aspects de la société canadienne.

Le PPDS-PH fait actuellement l'objet d'une transformation et passera du financement ciblé à un modèle de financement concurrentiel reposant sur des appels de propositions ouverts. Les autres éléments importants de cette transformation sont les suivants : accorder une importance considérable à l'établissement de partenariats, encourager la participation financière et mettre davantage l'accent sur la mesure des résultats des projets. Ce processus de transformation a été amorcé en 2012 et sera terminé d'ici la fin de l'exercice 2014-2015.

Autrefois, le financement accordé en vertu du PPDS-PH était divisé en trois volets distincts : 5 millions de dollars en financement direct aux dix-huit mêmes organismes nationaux oeuvrant auprès des personnes handicapées; 3 millions de dollars à l'Initiative pour l'intégration communautaire (Personnes d'abord du Canada et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire ainsi que leurs filiales provinciales), et 3 millions de dollars attribués à la suite d'appels de propositions lancés tous les trois ans.

1.2 Composante « enfants et familles »

Le gouvernement du Canada joue un rôle important dans l'appui aux enfants et aux familles en en offrant un soutien au revenu ainsi qu'un éventail de programmes et de services qui visent à répondre aux besoins des enfants et des familles et à respecter leurs choix et leurs préférences. Par l'intermédiaire du PPDS, des fonds sont versés à des organismes sans but lucratif admissibles pour leur permettre de réaliser des projets visant à améliorer la vie des enfants et des familles.

La composante « enfants et familles » du PPDS fait actuellement l'objet d'une transformation et passera à un modèle axé sur la participation financière et la création de partenariats pour optimiser les retombées des dépenses du gouvernement fédéral. Cette composante du PPDS

évalue la capacité des organismes sans but lucratif d'obtenir des contributions et de créer des partenariats, et ce, au moyen de trois projets pilotes assortis d'un ratio de participation financière différent pour chaque projet.

1.2.1 Comprendre la petite enfance

L'initiative Comprendre la petite enfance (CPE) a été mise en œuvre en 2004 en se fondant sur les expériences de plusieurs initiatives gouvernementales liées au développement des jeunes enfants et sur les résultats de douze projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative CPE. Au total, trente-six projets ont été financés. De ce nombre, vingt-et-un projets communautaires se sont déroulés de 2005 à 2008 et quinze projets ont été réalisés de 2007 à 2010.

L'initiative CPE avait pour objet d'accroître la capacité des collectivités de soutenir les jeunes enfants et leur famille en produisant et en utilisant des données locales de qualité favorisant la mobilisation des collectivités et la prise de décisions collectives éclairées concernant des mesures concrètes visant à améliorer la vie des enfants et à valoriser les points forts des approches locales existantes de soutien aux jeunes enfants et à leur famille.

L'initiative CPE reposait sur les principes directeurs suivants :

- un bon départ durant les premières années de la vie des enfants améliore leur bien-être et jette les bases de leur apprentissage, de leur comportement et de leur santé tout au long de leur croissance;
- la famille et la collectivité d'un enfant sont des facteurs clés de son développement et de son bien-être général;
- la recherche et les connaissances sont indispensables à l'élaboration de politiques, programmes et modes de prestation de services éclairés pouvant améliorer les résultats du développement de la petite enfance;
- les collectivités peuvent mobiliser leurs citoyens et leurs ressources pour trouver des moyens efficaces et novateurs de relever les défis auxquels font face leurs jeunes enfants et leur famille.

Le principal objectif de l'initiative était de permettre aux membres des collectivités de travailler ensemble à la satisfaction des besoins des jeunes enfants âgés de zéro à six ans à l'aide des activités suivantes :

- sensibiliser davantage les familles et les collectivités à l'importance du développement de la petite enfance ainsi qu'aux méthodes favorisant l'épanouissement des enfants;
- renforcer la capacité des collectivités en ce qui a trait à l'utilisation des données locales pour prendre des décisions éclairées en matière d'amélioration de la vie des enfants.

1.2.2 *Stratégie pour le secteur bénévole*

La Stratégie pour le secteur bénévole (SSB) est une initiative de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) qui s'est échelonnée sur une période de quatre ans (de 2005-2006 à 2008-2009) et dont le budget s'élevait à 12 millions de dollars. Il s'agissait d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et avait pour but de « jeter les bases d'un nouveau cadre de collaboration et d'innovation communautaire avec le secteur sans but lucratif afin d'améliorer le bien-être socioéconomique des Canadiens ». L'appel de propositions de la SSB précisait que les projets pouvaient être à court terme ou pluriannuels, mais qu'ils ne pouvaient pas se poursuivre au-delà du 31 mars 2009. Les propositions devaient indiquer le nom de cinq partenaires avec lesquels le projet serait réalisé. La SSB a été précédée par l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), une initiative quinquennale de 95 millions de dollars qui a pris fin en 2005. L'ISBC avait pour but de renforcer les relations entre le secteur bénévole et le gouvernement, et de renforcer la capacité du secteur.

La première phase de l'ISBC comportait sept tables mixtes composées d'un nombre égal de représentants du secteur bénévole et du gouvernement fédéral. Ces tables mixtes avaient pour but d'améliorer la capacité du secteur bénévole et d'élaborer un cadre visant à orienter les efforts de collaboration du gouvernement fédéral et du secteur pour appuyer et promouvoir le bénévolat. Elles devaient notamment élaborer l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire, cadre définissant l'engagement du gouvernement fédéral à travailler en collaboration avec le secteur bénévole. Pour appliquer l'Accord, on a créé un Code de bonnes pratiques de financement et un Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques. La deuxième étape reposait sur les leçons apprises et était axée sur la mise en œuvre des recommandations, les nouveaux travaux de recherche et les réalisations.

Le gouvernement fédéral a continué de valoriser l'appui au secteur bénévole, mais il a décidé d'adopter une approche différente lorsque l'ISBC a pris fin. Les premiers résultats de l'Évaluation des impacts de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (2009) ont contribué à l'élaboration de la SSB. Voici certaines leçons tirées de l'ISBC qui ont été déterminantes dans le cadre de l'élaboration de la SSB :

- l'importance d'éviter une surcharge d'objectifs (c'est-à-dire des attentes irréalistes), dans toute initiative menée dans le sillage de l'ISBC en limitant ses objectifs et son mandat;
- l'engagement du secteur bénévole tout entier est irréaliste;
- il importe que le gouvernement clarifie sa vision du secteur pour ce genre d'initiatives;
- le processus entourant l'attribution du financement pour la participation du secteur à l'élaboration des politiques du Ministère s'est soldé par un faible degré d'engagement du secteur dans son ensemble, un manque de clarté concernant le cadre d'établissement de rapports et de responsabilisation et une absence d'une stratégie pour faciliter le transfert des connaissances.

Comparativement à l'ISBS, la SSB était de portée plus réduite, elle ne relevait que d'un seul ministère (RHDCC) au lieu de mettre en cause plusieurs ministères, et elle avait moins de liens avec d'autres initiatives.

1.2.3 Prix du Premier ministre pour le bénévolat

Les Prix du Premier ministre pour le bénévolat visent à souligner la contribution des bénévoles, des dirigeants d'entreprises locales et des personnes oeuvrant au sein des organismes sans but lucratif qui font une différence dans leurs collectivités. Les Prix du Premier ministre pour le bénévolat sont remis chaque année à quinze lauréats régionaux qui reçoivent une bourse de 5 000 \$ qu'ils verseront à l'organisme sans but lucratif de leur choix, et à deux lauréats nationaux qui reçoivent 10 000 \$ pour faire de même. Un des prix nationaux est remis pour souligner un engagement de toute une vie tandis que l'autre vise à rendre hommage à un jeune adulte bénévole.

1.2.4 Développement de la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire

La composante développement de la petite enfance (DPE) dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) vise à promouvoir les programmes et les services de développement de la petite enfance offerts dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et à en améliorer l'accès. La Commission nationale des parents francophones a reçu des fonds sous forme de subvention dans le cadre de la composante « renforcement des capacités des organismes non gouvernementaux nationaux à promouvoir le développement de la petite enfance dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire » du PPDS dès le début de l'initiative. Parmi les principales réalisations, mentionnons l'élaboration du Cadre national de collaboration en développement de la petite enfance dans les collectivités minoritaires francophones au Canada ainsi que des ressources pratiques pour les familles et les praticiens des CLOSM, telles que : *Voir grand petit à petit*, un guide de construction identitaire au foyer; un résumé pour les parents de la Convention relative aux droits de l'enfant et un guide sur la collaboration intersectorielle.

La composante développement de la petite enfance dans les CLOSM a été approuvée en 2003 dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles et s'est poursuivie conformément à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013.

1.2.5 Projets pilotes sur les enfants et les familles

La Direction du développement communautaire et des partenariats a lancé trois types de projets pilotes (« les projets pilotes »), financés dans le cadre du PPDS, pour encourager la création de partenariats au moyen de la participation financière dans le but de mettre à l'essai des accords de financement nouveaux et novateurs et d'évaluer l'incidence des partenariats multisectoriels. Compte tenu de l'intérêt manifesté à l'égard de la collaboration avec des

partenaires repérés récemment, tels que des fondations communautaires, les projets pilotes ont eu recours à des appels de propositions ciblés plutôt qu'à des appels de propositions ouverts.

Chaque type de projet pilote – Innovation communautaire, Partenariats communautaires, et Leadership des tierces parties – est représentatif d'une attente différente en ce qui concerne la participation financière fondée sur des hypothèses au sujet de la capacité des divers types d'organismes sans but lucratif d'obtenir des contributions provenant de sources non fédérales. Les contributions non fédérales englobent les dons en nature et en espèces puisque les programmes fédéraux, tels que le PPDS, sont conscients de la valeur et de l'importance que les dons en nature revêtent. Des conditions relatives à l'utilisation des contributions en nature ont été établies de manière à ce qu'elles soient essentielles à la réussite du projet et à ce que leur valeur ne puisse être reconnue que lorsqu'elle peut être estimée raisonnablement.

Innovation communautaire

Le projet pilote Innovation communautaire vise à évaluer la mesure dans laquelle les petits organismes sans but lucratif qui oeuvrent dans des régions rurales ou qui sont dirigés par des bénévoles ont accès à des fonds qui ne proviennent pas du gouvernement fédéral et réussissent à en obtenir pour égaler le financement du PPDS, et à quelles conditions. Dans le cadre de ce projet pilote, on demande aux bénéficiaires de subventions de déterminer si leur processus d'établissement de partenariats pour obtenir des fonds de contrepartie (à un ratio de 1:3) a été viable et fructueux.

Leadership des tierces parties

Le projet pilote Leadership des tierces parties vise à vérifier si un organisme subventionnaire, comme une fondation, qui accepte des demandes de subvention des organismes sans but lucratif (et qui a la capacité de trouver des investisseurs et de gérer un compte dans lequel les fonds sont mis en commun) est disposé à aller chercher des investissements du gouvernement fédéral à un ratio de 3:1 et est en mesure de le faire et si, au moyen des fonds mis en commun, il est possible d'avoir une incidence sur une question particulière en matière de politique. Ce projet offre la possibilité de confirmer qu'il n'incombe pas uniquement au gouvernement fédéral de relever les défis liés au développement social au Canada et de démontrer, à l'aide d'une validation de principe, si le financement obtenu a un impact sur l'exécution du Programme et sur ses résultats, comparativement au financement traditionnel d'un projet dans le cadre du PPDS.

Partenaires communautaires

Le projet pilote Partenariats communautaires vise à évaluer la mesure dans laquelle le financement qui ne provient pas du gouvernement fédéral est disponible et accessible aux grands organismes sans but lucratif qui oeuvrent en région urbaine (le type d'organismes qui, par le passé, avaient l'habitude de recevoir des fonds dans le cadre du PPDS) pour égaler le financement du PPDS, et ce, à quelles conditions.

Projets pilotes du PPDS en décembre 2012

Projet pilote	Type d'organisme	Exigence en matière de participation financière	Type de financement (subvention ou contribution)	Nombre de projets financés	Montant du financement d'EDSC
Innovation communautaire (IC)	Petits organismes sans but lucratif qui œuvrent dans des régions rurales ou qui sont dirigés par des bénévoles	1:3 (obtenir 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de financement d'EDSC)	Subvention (avec un accord de contribution)	11	1 589 022 \$
Partenaires communautaires	Grands organismes sans but lucratif qui œuvrent en région urbaine qui, par le passé, avaient l'habitude de recevoir des fonds dans le cadre du PPDS	1:1 (obtenir 1 \$ pour chaque 1 \$ de financement d'EDSC)	Contribution	1	420 549 \$
Leadership des tierces parties	Organisations non gouvernementales qui gèrent les subventions et d'autres sources de financement à l'échelle régionale ou locale	3:1 (obtenir 3 \$ pour chaque 1 \$ de financement d'EDSC)	Contribution	3	2 017 675 \$
Montant total du financement d'EDSC : 4 027 246 M\$					

